

# Dumas n'est pas dupe de la mission confiée à Trémigon.

Dumas à Poivre, le 1<sup>er</sup> février 1768

---

Au dossier du Général Dumas aux Archives du Tarn et Garonne à Montauban, cote 20J-131

---

---

Du 1<sup>er</sup> février 1768

M. Poivre

Je suppose, Monsieur, que M. de Trémigon part pour aller exécuter la commission secrète dont vous avez été particulièrement chargé par M. le Duc de Praslin, et que les instructions que vous avez dressées pour lui, et que vous m'envoyez à signer, ne sont qu'un prétexte pour remplir le véritable objet. Je signe ces instructions aveuglement sur la foi de vos connaissances et pour concourir en ce qui est en moi à remplir cet objet important. Mais comme nous n'avons jamais conféré ensemble sur la manière et les moyens d'exécuter cette commission, et qu'elle ne regarde que vous, je ne fais ici que vous prêter ma signature qui se trouve seulement nécessaire à la forme, et je me décharge de tous les événements, et j'observe que les instructions doivent être signées de vous comme de moi.

Je joins ici l'ordre de départ pour M. de Trémigon ; s'il y avait quelque chose à changer, je vous prie de me le renvoyer avec les notes que vous croirez à propos. Si vous jugiez un détachement de la Légion nécessaire pour la sûreté de votre opération, je vous l'offre.

Je vous prie de me marquer ce que c'est qu'une publication d'ordonnance sur les cantines qui a été faite hier à Flacq, à l'occasion de laquelle je reçois des plaintes. Nous n'avons rendu qu'une ordonnance sur les cantines pour le Port Louis, qui n'a point d'exécution pour les autres quartiers de l'île, au moyen de quoi je n'entends rien à ce que ce commandant de ce quartier me marque à ce sujet.

J'ai l'honneur, etc.                      Signé Dumas

\* \* \*